

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
Charente-Maritime

OBJET :

ACHAT D'UN
CAMION

56140

convocation du
6 Novembre 1956

*Long dit - André
+ 110/120
Séance + 110/120
marché Couplé D. 110/120*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 1956

Le Dix Novembre 1956 Le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU
COUZINET, GAUSSEL, BARROT, POUGET, LAURENT, COUNIL Paul, GUILLAUD,
BROTREAU, BARRIERE, FICHEBER, DOMECCQ, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle
FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUPOUR, CHAMBOULAN, PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice

M. Barrière a été élu Secrétaire.

Le camion FORD, actuellement utilisé par les services municipaux, en service depuis 10 ans, est très fatigué ; sa consommation d'essence est très élevée (56 l aux 100 km ou une moyenne de cinq mois)

Les réparations très onéreuses qui sont nécessaires pour qu'il puisse assurer un service complet, ont amené la commission des Achats à étudier la possibilité de le remplacer par un camion "DIESEL". Son choix s'est arrêté sur le BERLIET 13 CV, 4 tonnes, équipé avec benne basculante, caisse bois et ridelles rabattables, dont le prix des de 2.254.397 frs.

Elle propose d'autre part que le véhicule actuel qui est coté 160.000 frs à l'Argus soit conservé comme véhicule de secours.

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU l'état du camion Ford actuellement utilisé par les services de voirie ;

Considérant que la vente de ce véhicule coté 150.000 frs ne présente aucun intérêt pour la ville mais qu'au contraire, il pourra être utilisé comme véhicule de secours

Vu les propositions reçues et notamment celle du concessionnaire BERLIET à Royan, M. LUCAS, Cours de l'Europe

Vu la proposition de la Commission des Achats

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Décide

- de procéder à l'achat d'un camion BERLIET 4 tonnes type GLA 5 R moteur diesel, 13 CV équipé avec benne basculante et ridelles rabattables vendu par les établissements Berliet pour la somme de 2.254.397 frs, prix de Septembre 1956 soumis à formule de variation précisée dans les contrats de vente.

- d'autoriser M. le Maire à passer avec les Etablissements Barliot le marché correspondant
- que la dépense sera mandatée ch XXXXV, art. 15 du B.S. "achat d'un camion"
- de conserver l'ancien camion Fort qui sera utilisé comme véhicule de secours.

Fait et délibéré à Royan, les jour mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Rochefort s/Mer le 13 Déc. 1956
Le Sous-Préfet
Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Décembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

